

# RÈGLEMENT 09-26

Régissant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais

Assemblée publique de consultation



Municipalité de Roxton Pond · 27 mai 2026



# Ce que nous allons voir ensemble

## Ordre du jour de la présentation

1

### Pourquoi ce règlement ?

Protection du lac Roxton et de l'environnement

3

### Les exceptions permises

Ce qui reste autorisé malgré le règlement

5

### Le permis temporaire

Pour les citoyens qui désirent appliquer des biopesticides

7

### Les obligations d'application

Bandes de protection, avis, affichage

2

### Les zones d'interdiction

Lac Roxton et affluents (Cours d'eau Gervais et Robidoux) 100 mètres

4

### Les biopesticides

Une alternative autorisée et encadrée

6

### L'enregistrement des entrepreneurs

Obligations pour les applicateurs commerciaux

8

### Pénalités et infractions

Ce qui arrive si vous ne respectez pas le règlement



# Pourquoi ce règlement ?

## Les fondements du règlement 09-26



### Protéger le lac Roxton

Le lac Roxton est une ressource précieuse pour notre communauté. Les pesticides et engrais qui atteignent le lac dégradent la qualité de l'eau et favorisent la prolifération d'algues bleues-vertes.



### Protéger la biodiversité

Les pesticides affectent les insectes pollinisateurs, les oiseaux et la faune aquatique. Leur utilisation est liée à la disparition d'espèces essentielles à notre écosystème.



### Une obligation légale

La Loi sur les compétences municipales (art. 4, 19, 85) et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme autorisent la municipalité à adopter ce règlement pour protéger l'environnement.

Références légales : Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), art. 4, 19 et 85



# Les zones d'interdiction

Où les pesticides et engrais sont interdits

## Qu'est-ce qui est interdit ?

L'utilisation et l'application de pesticides (sauf biopesticides) ainsi que l'épandage d'engrais sont interdits à l'extérieur des bâtiments dans les zones suivantes :

### Zone 1 — Propriétés riveraines au lac Roxton

- Interdiction sur une distance de 100 mètres du lac, à partir de la rive

### Zone 2 — Propriétés riveraines aux affluents du lac

- Cours d'eau Bigras, Gervais et Robidoux, dans le périmètre urbain
- Interdiction sur une distance de 100 mètres de la rive

## ⚠ Zone protégée

Vérifiez si votre propriété est riveraine au lac Roxton ou à l'un de ses affluents. En cas de doute, consultez le service de l'urbanisme de la Municipalité de Roxton Pond.

La carte des zones d'interdiction est disponible à la Municipalité.

## Comment savoir si je suis visé ?

- Consultez le service de l'urbanisme
- Carte disponible à la Municipalité

# Les exceptions permises

Ce qui reste autorisé malgré le règlement

Malgré les interdictions, les utilisations suivantes sont permises :



## Eau potable / piscines

Traitements de l'eau potable, piscines, bassins artificiels en vase clos



## Raticides domestiques

Boîtes d'appâts scellées contre les fourmis, raticides d'usage domestique



## Jardineries

Les commerces de jardinerie sur leur site principal d'établissement



## Colliers insectifuges

Colliers insectifuges pour animaux de compagnie



## Nids de guêpes

Utilisation localisée d'insecticide pour détruire les nids de guêpes



## Gouvernements

Utilisations fédérales et provinciales pour sécurité et santé publique



## Agrile du frêne

Azadiractine pour contrôle de ravageurs comme l'agrile du frêne



## Infestation avérée

Avec permis temporaire, si toutes alternatives échouent (art. 6.8°)



## Application ponctuelle

Au pied des fleurs/arbustes par enfouissement manuel, hors zones protégées



# Les biopesticides

Une alternative verte autorisée

## Qu'est-ce qu'un biopesticide ?

Les biopesticides incluent les agents microbiens, les substances sémi-chimiques, les extraits de plantes et autres substances biologiques tels que désignés par l'ARLA (Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire).

## Autorisation

L'application de biopesticides est autorisée sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones d'interdiction.

## Exemples de biopesticides

- ▶ Nématodes (contre les vers blancs)
- ▶ Bacillus thuringiensis (Bt)
- ▶ Savon insecticide
- ▶ Huile de neem / azadiractine
- ▶ Pyrèthre naturel

## Entrepreneurs

L'entrepreneur qui désire utiliser un biopesticide doit détenir le certificat d'enregistrement prévu au règlement 09-26.

L'enregistrement est valide du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

## Bon à savoir

Les agents de lutte biologique (nématodes, surfactants) sont une méthode efficace et respectueuse de l'environnement.



# Le permis temporaire

Pour les cas d'infestation avérée uniquement

## Comment obtenir un permis ?

1

### Demandez par écrit

Sur le formulaire ANNEXE A, au moins 8 jours et au plus 30 jours avant l'application

2

### Fournissez les documents

Description de l'infestation, méthodes alternatives tentées

3

### Obtenez l'autorisation

L'autorité compétente évalue la demande

4

### Affichez le permis

Avant 16h la veille, en fenêtre de façade (ou sur piquet si terrain vacant)

## ⚠ Conditions importantes

- ▶ Maximum 2 permis par cadastre par période de 5 ans
- ▶ Toutes les alternatives environnementales doivent avoir été tentées
- ▶ Seul un entrepreneur enregistré peut effectuer l'application
- ▶ Valide 14 jours, un seul traitement

## Coût du permis

Les frais sont établis au Règlement 13-26 relatif à la tarification des biens, services et activités de la Municipalité.

Contact : Service de l'urbanisme de Roxton Pond

# Enregistrement des entrepreneurs

## Obligations pour les applicateurs commerciaux

Aucun entrepreneur ne peut appliquer pesticides, biopesticides, engrais ou agents de lutte biologique sans certificat d'enregistrement annuel.



### Documents requis

- Nom, adresse et numéro de téléphone de l'entreprise
- Numéro d'enregistrement au Registre des entreprises du Québec
- Permis MELCCFP pour chaque classe de pesticides
- Certificats de compétence des applicateurs



### Assurance obligatoire

- Police d'assurance responsabilité civile et professionnelle
- Montant minimal : 2 000 000 \$ pour travaux d'application de pesticides
- Preuve écrite à fournir lors de la demande



### Registre annuel

- Tenir un registre de toutes les applications effectuées
- Pour chaque client : adresse, date, raison, produit utilisé, matières actives
- Remettre copie à la Municipalité avant le 31 décembre de chaque année

Le certificat est valide du 1er janvier au 31 décembre. Il est non cessible. Aucun sous-traitant non enregistré n'est autorisé.

# Obligations lors d'une application

## Règles à respecter pour toute application permise

### Bandes de protection minimales

*(Ne s'applique pas aux biopesticides)*

<b>2 m</b>	d'un fossé de drainage
<b>5 m</b>	d'une zone sensible
<b>5 m</b>	d'un cours d'eau ou d'un lac (littoral)
<b>5 m</b>	d'un milieu humide
<b>30 m</b>	d'un site de prélèvement d'eau de catégorie 3

### Quand suspendre l'application ?

- ▶ S'il a plu dans les 4 dernières heures
- ▶ Si la température atteint 25°C
- ▶ Si la vitesse du vent atteint 20 km/h
- ▶ En présence de personnes ou d'animaux

### Avis au voisinage requis

Avant toute application sur surface gazonnée ou pavée, les voisins adjacents doivent être avisés par écrit. L'avis doit inclure : date, catégorie de pesticide, nom de l'entrepreneur et le Centre antipoison : 1-800-463-5060.

# Affichage et signalisation

## Obligations après une application de pesticides

### Affichage obligatoire après application

L'entrepreneur doit installer des affiches dûment complétées sur la propriété traitée.

Les affiches doivent être : visibles depuis la rue, lisibles sans circuler sur la surface traitée.

Conforme aux normes graphiques de l'article 71.1 de la Loi sur les pesticides.

### Affichage du permis temporaire

Avant 16h la journée précédant l'application, le propriétaire/occupant doit apposer le permis visiblement dans une fenêtre en façade.

Pour un terrain vacant : installer le permis sur un piquet ou panneau visible depuis la rue.

### Responsabilité partagée

Il est de la responsabilité conjointe de l'entrepreneur, du propriétaire et de l'occupant de maintenir les affiches en place pendant toute la durée prescrite et de les retirer à l'expiration du délai.



# Pénalités et infractions

Ce qui arrive si vous ne respectez pas le règlement

Quiconque contrevient au règlement 09-26 commet une infraction et est passible d'une amende :

## **Personne physique**

Première infraction :  
200 \$ à 1 000 \$

Récidive :  
400 \$ à 2 000 \$

Chaque jour de contravention = infraction distincte

## **Personne morale (entreprise)**

Première infraction :  
1 000 \$ à 5 000 \$

Récidive :  
3 000 \$ à 10 000 \$

Chaque jour de contravention = infraction distincte

## **Application du règlement**

Tout employé municipal nommé par le Conseil peut visiter toute propriété à toute heure raisonnable pour vérifier la conformité. Entraver ce travail constitue également une infraction.

# En résumé — Ce que vous devez retenir

## Les points essentiels du règlement 09-26



### Zone 100 m interdite

Si vous êtes riverain du lac Roxton ou de ses affluents (Bigras, Gervais, Robidoux), les pesticides et engrais sont interdits sur 100 mètres de la rive.



### Biopesticides autorisés

Les biopesticides restent autorisés partout sur le territoire. C'est l'alternative privilégiée par le règlement.



### Permis temporaire

En cas d'infestation grave et prouvée, un permis temporaire peut être demandé. Maximum 2 permis par cadastre par 5 ans.



### Entrepreneurs enregistrés

Toute application commerciale doit être faite par un entrepreneur enregistré auprès de la Municipalité de Roxton Pond.



### Avis et affichage

Avisez vos voisins avant toute application. Le permis temporaire doit être affiché la veille avant 16h.



### Amendes

200 à 2 000 \$ pour les particuliers. 1 000 à 10 000 \$ pour les entreprises.

# Questions ?

Nous sommes là pour vous répondre.



**Service de l'urbanisme · Municipalité de Roxton Pond**

Pour toute question sur le règlement 09-26, consultez le service de l'urbanisme.